



LES CAHIERS D'
ALTHING

VOLUME 2

Politiques Locales
de Sécurité



PRÉFACE

Responsable de la politique locale de prévention de la délinquance et de la coordination de sa mise en oeuvre en vertu de l'article L. 132-1 du Code de la sécurité intérieure, le maire dispose de prérogatives nombreuses lui permettant de garantir la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques (article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales).

Face à l'accélération de la forme, de l'intensité et plus généralement de la physionomie des atteintes à la sécurité territoriale, le législateur a, dès la fin des années 1990, déployé un arsenal offrant aux édiles locaux les moyens d'assurer leur mission première : la sécurité de leurs administrés.

Peu à peu, de nombreux outils ont fait leur apparition dans le paysage de la gouvernance locale de la prévention de la délinquance. Partant du double postulat selon lequel le maire ne peut ni ne doit agir seul et que les questions de sécurité sont marquées par leur transversalité (économie, scolarité, emploi, etc.), la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 a pris en charge le pilotage théorique d'une approche partenariale et locale de la sécurité.

Cette dynamique, en s'adaptant aux particularités locales, réunit officiellement tous les acteurs prenant part de près ou de loin aux questions de sécurité (le Préfet, le Procureur, la Direction Départementale de la Sécurité Publique, mais aussi les associations, et acteurs du territoire).

Le pilotage opérationnel étant du ressort de l'exécutif local (communal ou intercommunal), ce dernier se retrouve à la tête de dispositifs multiples (CLSPD, CDDF, GLTD etc.) permettant de concourir à la prévention de la délinquance sur son territoire, il lui incombe alors de s'en saisir et de mobiliser les acteurs nécessaires à la mise en place d'une politique locale de sécurité efficiente.



Renaud PROUVEUR

Président Directeur Général

SOMMAIRE

1. CADRE JURIDIQUE	4
2. LE CONSEIL LOCAL (OU INTERCOMMUNAL) DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD/CISPD)	6
3. LE DIAGNOSTIC LOCAL DE SÉCURITÉ (DLS)	9
4. LA STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (STSPD)	12
5. L'OBSERVATOIRE DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE	15
6. QUELQUES RÉFÉRENCES	18

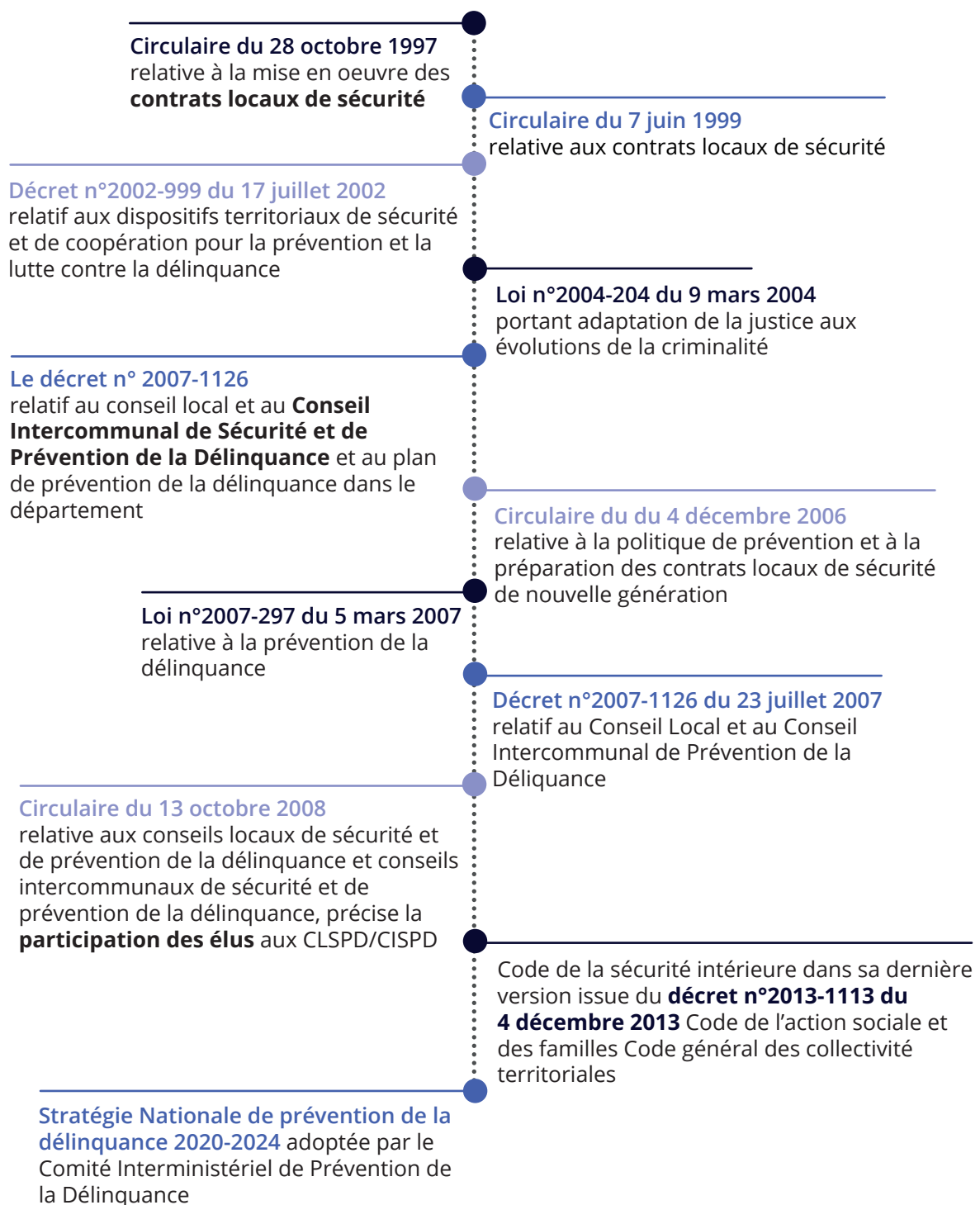



**Cadre
Juridique**



CADRE JURIDIQUE DES POLITIQUES LOCALES DE SÉCURITÉ

Les politiques locales de sécurité s'articulent autour de plusieurs axes juridiques qui permettent la mise en place de divers dispositifs particuliers :





**CONSEIL LOCAL/
INTERCOMMUNAL
DE SÉCURITÉ ET DE
PRÉVENTION
DE LA DÉLINQUANCE**

2

LE CONSEIL LOCAL/INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

OBJECTIFS

Le Conseil local (ou intercommunal) de sécurité et de prévention de la délinquance a pour objectif de contribuer directement à la **politique de sécurité du territoire** concerné.

Il permet de mettre un **cadre partenarial à la politique de sécurité**, d'**identifier les acteurs référents** et de **porter les actions prédéfinies** dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD).

La bonne coordination des acteurs et des actions dépend donc de l'**effectivité de ce conseil** et de sa capacité à **fédérer** et à **porter la politique établie**.

MÉTHODE

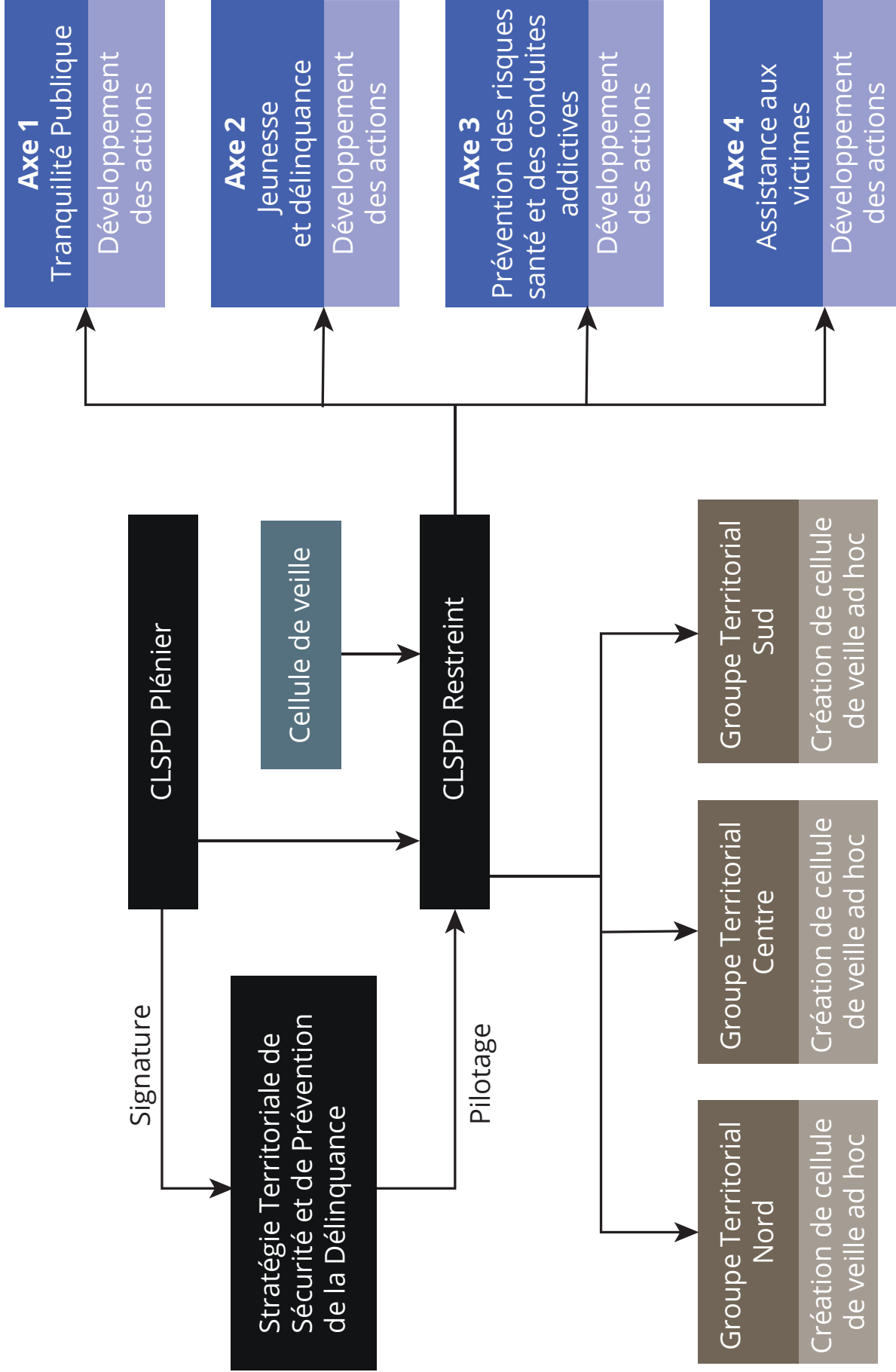
La mise en place d'un CLSPD/CISPD nécessite dans un premier temps de **prendre attache auprès de l'exécutif local** afin de définir les principales orientations de l'instance.

Il convient ensuite d'**identifier l'ensemble des acteurs locaux** ayant vocation à s'inscrire dans une logique partenariale au service de la politique de sécurité. La réussite de la conduite de cette politique dépendra en partie de la mobilisation de ces acteurs.

Finalement, il est nécessaire de définir les **modalités de fonctionnement** et les **enjeux de l'instance**, de manière partenariale.

On entend par là, la détermination du schéma de gouvernance, l'élaboration d'une charte de confidentialité, d'un règlement intérieur, de la création des trames de compte rendu et des tableaux de suivi.

Ces étapes permettent alors au Conseil de se saisir de la politique locale de sécurité qui sera établie de manière partenariale suite à la réalisation d'un Diagnostic Local de Sécurité, par le biais de la rédaction d'une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.





**Diagnostic
Local de
Sécurité**

3

LE DIAGNOSTIC LOCAL DE SÉCURITÉ

OBJECTIFS

La réalisation d'un Diagnostic Local de Sécurité permet d'appréhender les **caractéristiques fonctionnelles du territoire et de son environnement** afin de **saisir tous les risques et menaces** qui pèsent sur la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques.

Dressé de manière **collaborative**, le diagnostic doit s'appuyer sur une **analyse croisée** de l'ensemble des données disponibles, et des éléments qualitatifs récoltés.

Il s'inscrit alors comme étant un document clé pour **guider l'exécutif local** dans la définition de sa politique locale de sécurité.

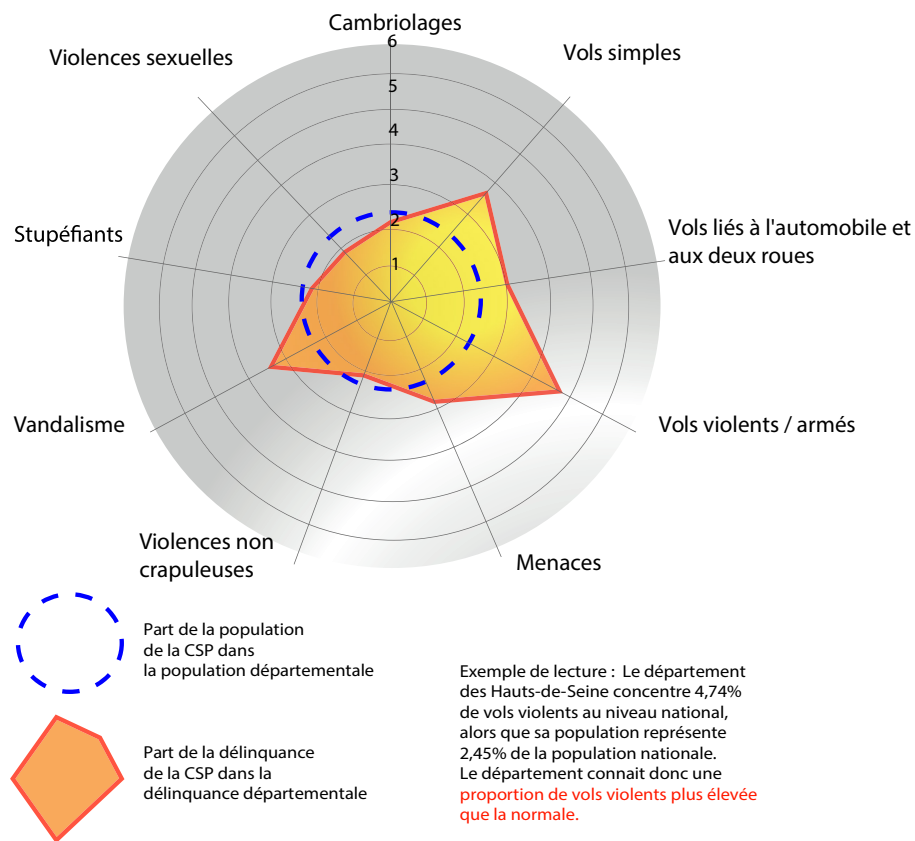
MÉTHODE

Le Diagnostic Local de Sécurité, afin d'être le plus exhaustif possible, peut s'appuyer sur plusieurs éléments :

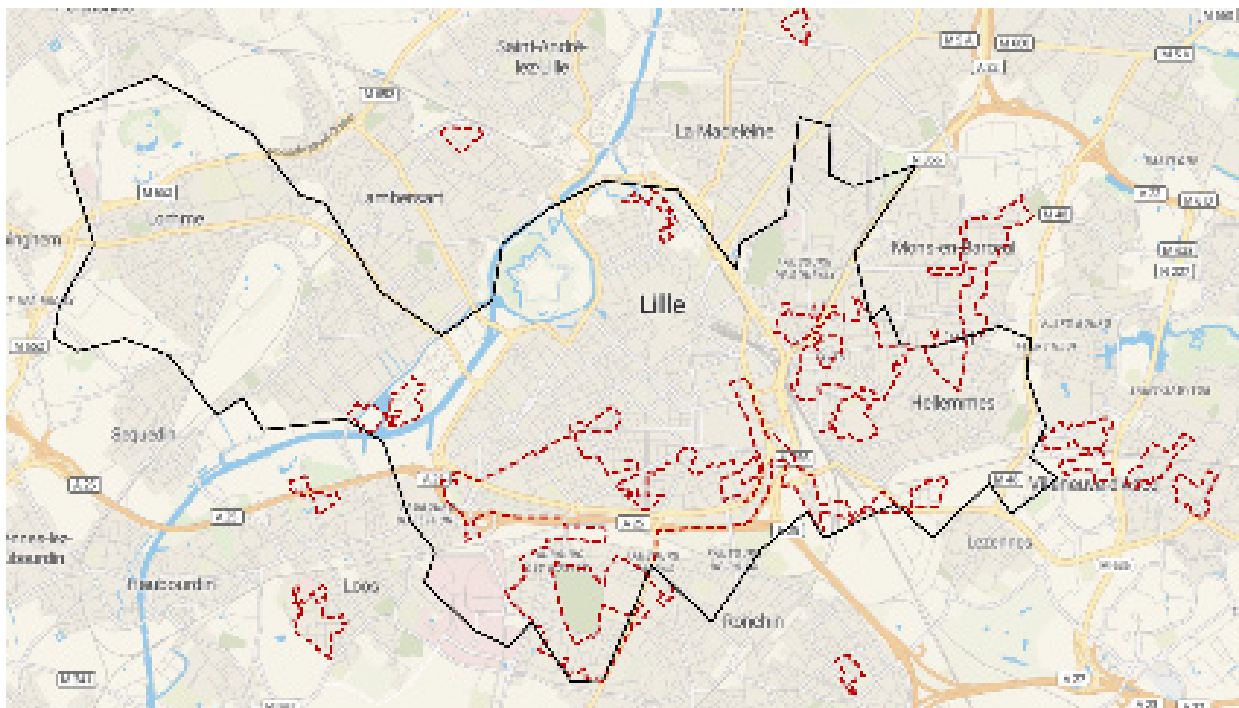
- Une analyse des **dynamiques de malveillance**
- Une analyse de la **tranquillité publique**
- Une analyse des **dynamiques sociales**
- Une analyse qualitative de la **perception du territoire**
- Une **enquête de victimation**

Ces éléments sont ensuite croisés afin de **définir les particularités locales** et d'établir des conclusions propres au territoire.

Une fois finalisé, ce Diagnostic Local de Sécurité devient le socle des réflexions et des travaux menant à la conception de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.



Exemple d'analyse des dynamiques de la malveillances



Exemple localisation des quartiers prioritaires de la politique de la ville



**STRATÉGIE
TERRITORIALE DE
SÉCURITÉ ET DE
PRÉVENTION DE LA
DÉLINQUANCE**

4

LA STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

OBJECTIFS

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, doit, en s'appuyant sur les **conclusions du Diagnostic Local de Sécurité**, répondre aux problématiques soulevées, tout en étant en adéquation avec les **volontés politiques locales et partenariales**.

Elle représente les **grandes lignes de la nouvelle feuille de route** de la politique locale en termes de sécurité et de prévention de la délinquance. Cette politique est **pilotée au sein du CLSPD/CISPD** où les résultats des actions prévues y sont présentées régulièrement.

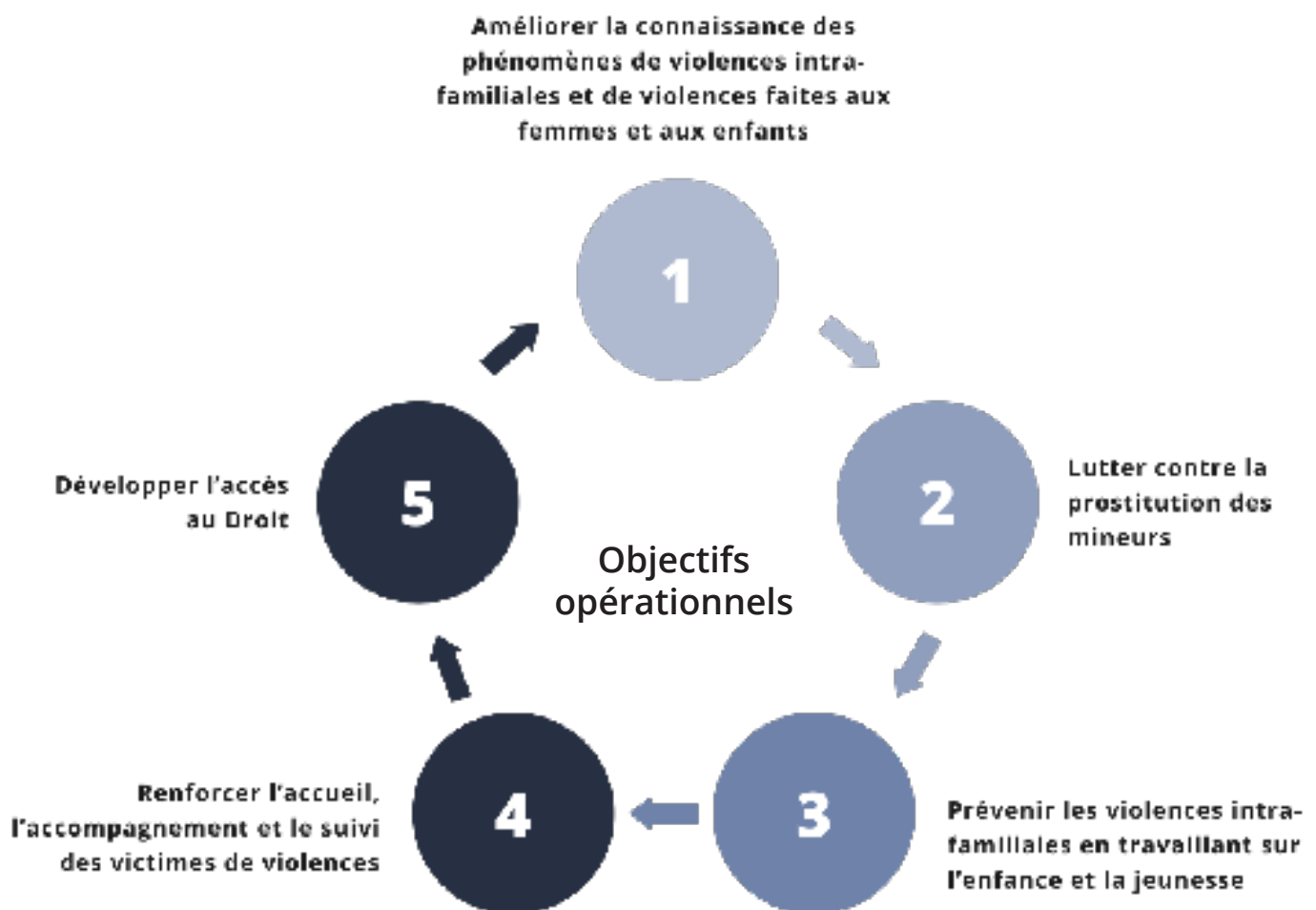
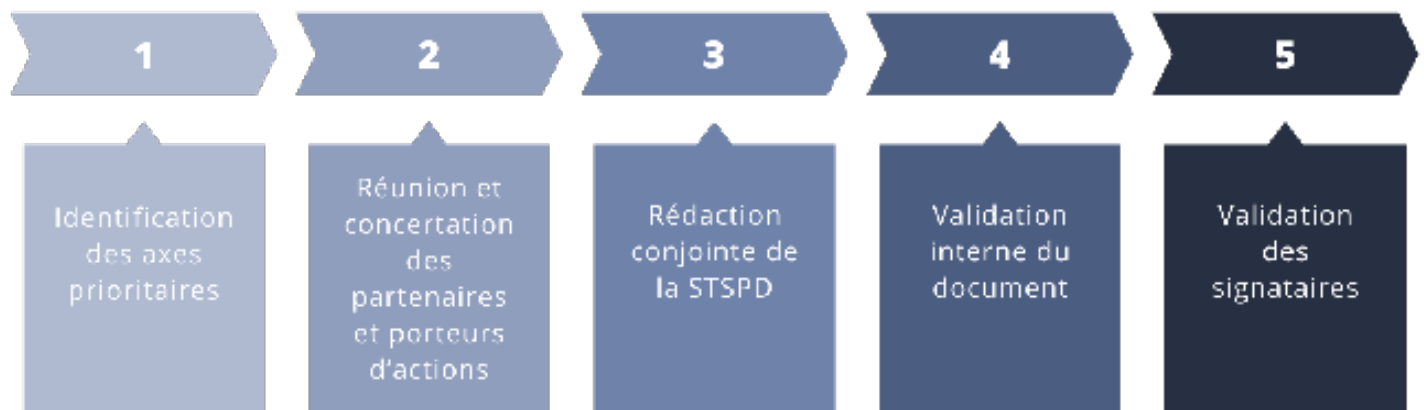
Évolutive dans le temps, il ne s'agit pas d'un document figé. Elle a vocation à **s'adapter à la situation** du territoire et aux priorités pouvant émerger des différentes réunions du CLSPD/CISPD.

MÉTHODE

Sur la base du Diagnostic Local de Sécurité, la production de ce document doit être **collaborative** et permettre de :

- **Identifier les problématiques** majeures
- **Combiner une analyse** thématique/transversale et territoriale dans la définition des priorités et axes d'intervention
- **Définir les objectifs opérationnels** desquels découleront les moyens à mettre en oeuvre pour y répondre
- **Travailler en relation étroite avec les services et les partenaires** afin d'établir une stratégie répondant pleinement aux spécificités du territoire
- **Élaborer un arbre d'objectifs** permettant de rendre compte de manière synthétique de l'architecture opérationnelle de la future Stratégie
- Envisager la **mise en place de groupes de travail** particulier type CDDF, GLTD etc.

Ce travail passe notamment par la mise en place de groupes thématiques de travail ayant vocation à réunir les acteurs clés de la réussite de la stratégie locale de sécurité, et par une collaboration étroite avec les partenaires institutionnels locaux.



Exemple d'illustration des objectifs d'une stratégie territoriale de sécurité

Fiche action	Avoir une vision globale territoriale de l'offre d'activités à destination des jeunes
Constats généraux	<ul style="list-style-type: none"> • Il est observé sur le territoire une abondance des activités proposées (loisirs, culture, sport, etc.) pour les jeunes enfants (5-12 ans). A l'inverse, les jeunes adolescents (12-18 ans) ne bénéficient pas d'un nombre d'activités suffisant. • Le manque d'activité touche particulièrement les jeunes filles développant ainsi des phénomènes d'isolement dans un cadre familial souvent difficile. • Ce manque d'activité est plus important sur les territoires de la Mosson et Petit Bard. Le territoire est quant à lui bien fourni en équipements et structures pouvant accueillir des activités.
Protocoles de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • En préliminaire, il convient de répertorier toutes les actions proposées (création d'un document répertoriant les activités) pour la tranche d'âge des 12-18 ans dans les différentes structures municipales selon une déclinaison territoriale (groupes territoriaux du CLSPD, Maison Pour Tous, service sport et jeunesse, etc.) et au sein des associations locales (loisirs, sport, culture, etc.) • A la suite du travail d'inventaire, il est important de développer des actions pour les jeunes adolescents 12-18 ans dans les quartiers prioritaires dans le cadre du futur contrat de Ville.
Acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Associations locales, Maison Pour Tous, Conseil Général, APS 34, etc.
Pilote(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Montpellier (service proximité et citoyenneté, sport, jeunesse, DRTPCLSPD)
Moyens à engager	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'existe pas de budget spécifique sur le travail de recensement des actions. • Les actions à développer peuvent toucher plusieurs budgets de plusieurs services de la ville (Sport, jeunesse, DRTP-CLSPD, etc.) notamment sur l'appui aux associations locales.
Évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un document de recensement des actions proposées sur le territoire • Nombre d'actions développées pour les jeunes adolescents à la suite de la création de ce document

Exemple de fiche action d'une stratégie territoriale de sécurité



L'observatoire
de la tranquillité
publique

5

L'OBSERVATOIRE LOCAL DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

OBJECTIFS

La mise en place d'un observatoire local de la tranquillité publique permet la **résolution des problématiques de délinquance à l'échelle municipale comme intercommunale**.

La résolution de ces problématiques implique d'avoir une **vision opérationnelle et partagée des problématiques d'insécurité** qui impactent la vie de vos concitoyens au quotidien, ce que propose le **logiciel SPALLIAN SECURITY** en permettant de :

- Évaluer les politiques locales
- Optimiser les actions
- Renforcer le travail partenarial
- Maîtriser le budget relatif à la sûreté

Il s'agit d'un **outil essentiel dans l'aide à la prise de décision** pour l'exécutif, mais aussi pour adapter les mesures clés de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance en fonction de l'évolution de la situation suivie par le biais de l'observatoire.

MÉTHODE

L'observatoire local de la tranquillité publique, SPALLIAN SECURITY, développé par SPALLIAN et ALTHING offre une **solution simple de partage d'informations** et une **vision globale et stratégique** de toute l'information sécurité du territoire.

Il prévoit en effet :

- De **collecter des faits d'insécurité** à travers un module d'import
- **D'observer la situation** en ayant une vision fiable et opérationnelle des dynamiques d'insécurité à partir d'analyses cartographiques et statistiques pré-paramétrées
- D'analyser les facteurs d'insécurité et d'**identifier les actions à mener**

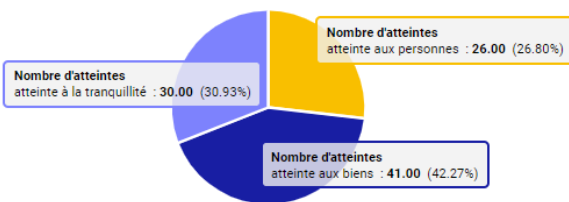
Le CLSPD/CISPD, mais aussi la Police municipale, peuvent alors se saisir de cet outil afin d'analyser et d'**adapter les actions et mesures** à destination de la prévention de la délinquance et de la sûreté.



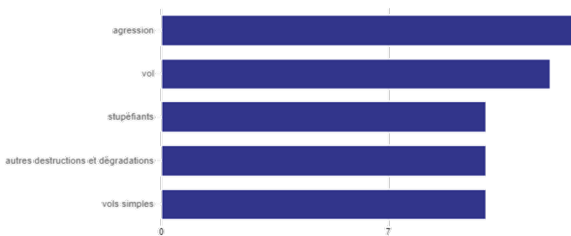
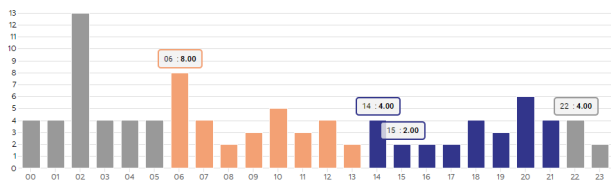
SYNTHÈSE DES FAITS COLLECTÉS

Suivi de la collecte
& état des lieux des faits recensés

Aperçu des faits recensés



Répartition des faits par créneaux horaires



ANALYSE DES FAITS

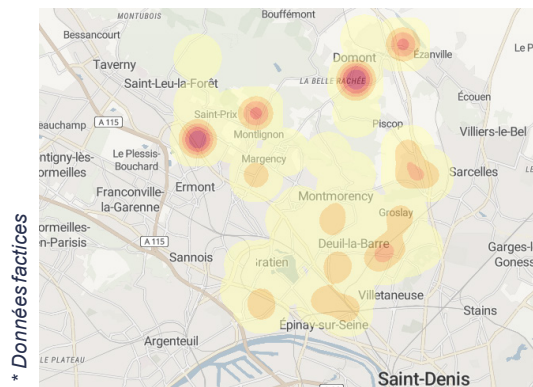
via un portrait sur-mesure de votre collectivité

Analyser la répartition spatiale des faits d'insécurité

Comprendre l'évolution temporelle des faits d'insécurité

Catégoriser les faits d'insécurité dans le temps

Étudier les faits d'insécurité par point chaud



1

2

3

4



Quelques
références

6

QUELQUES RÉFÉRENCES



Enjeu

Diagnostiquer les problématiques sur le territoire de la ville et analyse l'état du partenariat local.

Descriptif

Réalisation d'un Diagnostic Local de Sécurité et rédaction d'une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.



Enjeu

Évaluer la politique intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance et réorienter les projets en fonction des nouvelles priorités.

Descriptif

Évaluation des actions et du partenariat local sur la thématique de la sécurité et de la prévention de la délinquance et formalisation d'une nouvelle politique publique de sécurité en fonction des nouveaux enjeux locaux et des nouvelles orientations politiques.

QUELQUES RÉFÉRENCES



Enjeu

Établir une politique locale de sécurité et de prévention de la délinquance et organiser les modalités de suivis de cette politique.

Descriptif

Réalisation d'un diagnostic local de sécurité, rédaction d'une stratégie territoriale de sécurité et organisation des instances partenariales de suivis (CLSPD).



Enjeu

Évaluer l'état du partenariat local ainsi que des actions développées et redéfinir une nouvelle politique locale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Descriptif

Rédaction d'un diagnostic local de sécurité, évaluation des actions développées localement et rédaction de la nouvelle politique locale de sécurité et de prévention de la délinquance



LES CAHIERS D' ALTHING

CONTACT

44, rue Chanzy
75011 Paris

Humberto DE SOUSA

Tél. +33 (0)1 58 39 30 25

Port. +33 (0)6 99 92 13 86

humberto.desousa@althing.fr

